

## Objectifs

---

Amener le candidat au niveau de compétences et de connaissances requis pour l'examen de certification et l'obtention du diplôme nécessaire aux missions du chef de service de sécurité incendie.

## Public

---

Demandeurs d'emploi, employés d'entreprise, reconversion, recyclage, etc...

Personnel postulant pour un emploi en E.R.P, en IGH...

Personnel permanent des services de sécurité incendie souhaitant accéder à la fonction de chef de service de sécurité d'incendie.

## Pré requis

---

- Avoir le diplôme de niveau 4 minimum ou diplôme ERP2 ou d'IGH2 avec 3 ans d'expérience dans la fonction ou le SSIAP 2 avoir exercé l'emploi de chef d'équipe de sécurité incendie pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois. (cette disposition doit être attestée soit par l'employeur, soit par la présentation du contrat de travail).
- Etre titulaire d'une attestation de formation au secourisme en cours de validité
- Etre apte physiquement, cette aptitude étant attestée par un certificat médical datant de moins de trois mois.

Respect des dispositions de l'article 6 alinéa 1 de l'arrêté du 2 mai 25

## Durée

---

216 heures hors examen et temps de déplacement

## Effectif minimum

---

4

## Effectif maximum

---

10

## Maintien et Actualisation et des Connaissances

---

21 Heures tous les 3 ans

## Attribution finale

---

Epreuve écrite : QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (possibilité de réponses à choix multiples)

Epreuve orale : Questions posées par le jury

Epreuve pratique : Rédaction d'une notice technique de sécurité, à partir de plans portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1<sup>er</sup> catégorie ou 2<sup>ème</sup> catégorie.

Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue des épreuves pratiques et orale. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.

Le jury est composé deux chefs de service et présider par le directeur départemental des services d'incendie e de secours du département d'organisation de la formation (ou son représentant).

## Théorie

---

### 1<sup>ère</sup> partie

Le feu et ses conséquences Le feu

-Comportement au feu

-Mise en œuvre des moyens d'extinction 12 h00

### 2<sup>ème</sup> partie

La sécurité incendie et les bâtiments Matériaux de construction

-Etudes de plans

-Outils' analyse 65h00

### 3<sup>ème</sup> partie

La réglementation incendie Organisation générale de la réglementation

-Classement des bâtiments

-Dispositions constructives et techniques

-Moyes de secours

-Visites

-Notions relatives à l'accessibilité d personnes handicapées 70h00

### 4<sup>ème</sup> partie

Gestion des risques Analyse des risques

-Réalisation des travaux de sécurité

-Document administratifs 23h00

### 5<sup>ème</sup> partie conseil au chef d'établissement Information de la hiérarchie

---

FORMATHYS - 198, Rue du Bois - Parc d'activité BARROIS - Bâtiment n°2 - 59182 MONTIGNY EN OSTREVENT

Tél : 03 27 87 97 31 - Fax : 03 27 87 61 28 - Siret : 480 113 281 000 20 - APE : 8559 A

SARL au Capital de 7 500€ - Mail : contact@formathys.fr

[www.formathys.fr](http://www.formathys.fr)

-Veille réglementaire 6h00

6ème partie

Correspondant des commissions de sécurité=Les commissions de sécurité 6h0

7ème partie

Le management de l'équipe de sécurité=Organiser le service

-Exercer la fonction d'encadrement

-Notions de droit du travail

-Notions de droit civil et pnal 26h00

8ème partie

Le Budget du service sécurité=Suivi budgétaire du service

-Fonction achat

-Fonction maintenanc 8h00

### **Méthode et Support pédagogique**

---

- Formation en salle avec apports théoriques basée essentiellement sur la mise en situation.
- La visite des établissements recevant du public

### **Qualification des Intervenants**

---

-Intervenant avec une qualification minimum: de SSIAP 3 ou DUT avec une expérience de deux ans dans la formation SSIAP 1 ou 2, ou Brevet de prévention

- Ou expert reconnu dans le domaine de compétence à traiter

### **Moyens Pédagogiques nécessaires à la formation**

---

- Salle de réunion
- Rétroprojecteur
- Extincteurs (eau, poudre, CO2) si possible en coupe
- Robinet d'Incendie Armé (en état de fonctionnement)
- Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des événements avec possibilité de lecture
- Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- Appareils émetteurs-récepteurs (1jeu), modèle de points de contrôle de ronde
- Système de sécurité incendie : au minimum, une centrale traditionnelle équipée de voyants réglementaire pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme avec possibilité d'affichage des feux, dérangements, alimentations etc...)
- Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels. Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc...)

---

FORMATHYS - 198, Rue du Bois - Parc d'activité BARROIS - Bâtiment n°2 - 59182 MONTIGNY EN OSTREVENT

Tél : 03 27 87 97 31 - Fax : 03 27 87 61 28 - Siret : 480 113 281 000 20 - APE : 8559 A

SARL au Capital de 7 500€ - Mail : contact@formathys.fr

**[www.formathys.fr](http://www.formathys.fr)**

- Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement
- Un clapet coupe-feu équipé
- Justifier l'emploi d'extincteurs sur feu réel (station feu, aire de feu)
- Informatique: notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)
- Emploi du téléphone (réception, appel)
- Registre de prise en compte des événements (heure, motif, localisation, traitement)
- Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
- Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce
- Films/vidéos/CD-Rom sur un sinistre réel
- Ouvrages J.O, ERP et IGH ouvrages conseillés
- Ouvrages en relation avec la matière enseignée
- Plusieurs jeux de plans
- Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget, etc...)
- Système informatisé de réponse pour la réalisation de l'épreuve QCM

### Principales références réglementaires

---

Arrêté du 02 Mai 2005 et textes ultérieurs

### Documents de référence

---